



TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN CYCLES



Le mécanicien cycles (MC) réalise le montage et le réglage de vélos. Il réalise l'entretien du cycle et assure les réparations nécessaires. Il peut être amené à intervenir sur des éléments simples des vélos à assistance électrique. Il apporte des conseils au client sur l'entretien du cycle.

NATURE DE LA CERTIFICATION

Le titre à finalité professionnelle MC est élaboré par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Il prépare à une double compétence réparation des cycles et de conseil à la clientèle. Il est reconnu par les professionnels du domaine.



DURÉE ET PRÉREQUIS

- Durée du contrat en alternance comprise de 12 mois
- Ne nécessite pas de pré-requis
- Candidat reçu aux tests d'aptitude et de motivation

CONTENU DE LA FORMATION

- Préparation et montage du cycle
- Interventions après-vente cycles

VOIES D'ACCÈS

- Le contrat d'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation
- La formation continue
- Les dispositifs pour les demandeurs d'emploi
- La VAE¹ pour les candidats ayant une expérience d'un an minimum comme Mécanicien Cycles

¹Validation des Acquis de l'Expérience

CONTRAT EN ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont des contrats de travail en alternance conclus entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en centre de formation et en entreprise.

Avantages du contrat en alternance

- Des formations adaptées au marché du travail
- Des compétences acquises par la pratique
- Un salaire qui permet d'intégrer la vie active
- Un accompagnement professionnel et pédagogique par les établissements de formation
- Une meilleure insertion dans le secteur

RÉMUNÉRATION

Le contrat d'apprentissage

La rémunération varie en fonction de votre âge et de l'année de formation.

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	% du SMIC ² (² ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé)			
	27 %	43 %	53 % ²	100 % ²

Le contrat de professionnalisation

La rémunération varie en fonction de votre âge et du niveau de formation.

Niveau de formation	Âge	Moins de 21 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et plus
		% du SMIC ²		
Inférieur au Bac Pro		55 %	70 %	100 % (sans être inférieur à 85 % du salaire minimum conventionnel)
Au moins titulaire d'un Bac Pro ou titre professionnel de niveau IV		65 %	80 %	

Une prime d'intégration, prévue par la Convention Collective des Services de l'Automobile, est versée au salarié ayant obtenu cette certification, à l'issue du 12^e mois suivant son embauche en CDI par l'entreprise formatrice. Elle correspond à 50 % de la rémunération mensuelle brute.

ET APRÈS ?

Un titre à finalité professionnelle prépare à un métier en vue d'une insertion directe dans l'emploi. Cependant, il est envisageable après quelques années d'expériences d'intégrer une autre formation diplômante ou certifiante.

POURSUITE DE FORMATION	ÉVOLUTIONS POSSIBLES
<ul style="list-style-type: none">• Titre Conseiller technique cycles	<ul style="list-style-type: none">• Mécanicien spécialiste cycles• Conseiller technique cycles

² Sous réserve de l'évolution de la réglementation

CHOISIR LES SECTEURS DES SERVICES DE L'AUTO, DU CAMION, DE LA MOTO ET DU VÉLO C'EST :

- intégrer un secteur d'activité de premier plan, au service des personnes et de leur mobilité
- avoir le choix parmi de nombreux parcours de formation
- accéder à des postes techniques, de management ou d'expertise

**POUR TROUVER
UN LIEU DE FORMATION
ET POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE :**

METIERS-SERVICES-AUTO.COM